

Honoraires

Defiscalisation • Transaction • Location

Honoraires de Location (bail 3 ou 6 ans)

- Honoraires de Location TTC:
 - Selon Loi 2014-366 ALUR du 24-03-2014, décret d'application du 01/08/2014

Prestations : Honoraires selon zone tendue *ou autre	Montant TTC à la charge du locataire	Montant TTC à la charge du bailleur
A/ Prestations au bénéfice partagé du locataire et du bailleur		
- Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	8 à 10 €* du m2	8 à 10 €* du m2
- Réalisation de l'état des lieux	3 € du m2	3 € du m2
B/ Entremise et Négociation		Selon mandat loc.

*Zones tendues : • Sainte-Marie • Saint-Denis - Ste-Clotilde • La Possession • Le Port • Saint-Paul • Saint-Louis • Saint-Pierre • Entre-Deux • Le Tampon

OU

➤ Honoraires simples de rédaction TTC : 360 Euros (Contrat de location)

Honoraires de Gestion courante 6.90 % TTC.

- 6.90 % TTC sur les sommes encaissées (loyers et C.C.) Dont TVA à 8,5 %.
- Prestations Particulières: 80.00 € TTC (Bordereau de déclaration de revenus fonciers, représentation, assemblées générales, expertises, paiement charges syndic, demandes particulières: dégrèvements, réclamations) ° Frais forfaitaires dossiers sinistres, contentieux, clôture de dossier: 150 Euros.

Assurances locatives : Nous consulter

Loyers impayés - Dégradations immobilières - Vacance locative

Honoraires de transactions (ttc sur le prix de vente net vendeur)

A charge de l'acquéreur

Jusque à 100 000 Euros: 10.0 % avec un minimum de 6 000 Euros ttc

De 100 001 à 150 000 Euros : 9.0 %
De 150 001 à 175 000 Euros : 8.5 %
De 175 001 à 250 000 Euros : 8.0 %
De 250 001 à 500 000 Euros : 6.5 %
Au-delà de 500 000 Euros : 5.0 %

Valides à compter du 20/02/2025

www.arlimmobilier.com - Agence indépendante depuis 2002